

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 1T3 Nova Scotia

Bid Fax: (902) 496-5016

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique Acquisitions 1713 Bedford Row Halifax, N.S./Halifax, (N.É.) B3J 3C9 Nova Scot

1		
Date	Date	
2016-03	3-01	
•		
IS No./N° V	ME	
rend fin	Time Zone Fuseau horaire	
	Atlantic Standard Time AST	
I .	uyer ld - ld de l'acheteur al 503	
	N° de FAX	
(902) 49	(902) 496-5016	
	FAX No	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	e l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



File No. - N° du dossier HAL-5-75275

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE	1 – RENSEIGNEMENTS GENERAUX	2
1.1 1.2 1.3	Besoin	2
PARTIE	2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	2
2.1 2.2 2.3 2.4	Instructions, clauses et conditions uniformisées Présentation des soumissions Demandes de renseignements — en période de soumission Lois applicables	
PARTIE	3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	3
3.1	Instructions pour la préparation des soumissions	3
PARTIE	4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	4
4.1 4.2	Procédures d'évaluation	
PARTIE	5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	5
5.1 5.2	Attestations exigées avec la soumission	
PARTIE	6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	7
6.1 6.2 6.3 6.4 6.5 6.6 6.7 6.8 6.9 6.10 6.11	EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ BESOIN CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES DURÉE DU CONTRAT RESPONSABLES PAIEMENT INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION ATTESTATIONS LOIS APPLICABLES ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS CLAUSES DU GUIDE DES CCUA	
ANNEXI	E A	11
BESOIN		11
ANNEXI	ЕВ	13
BASE DI	E PAIEMENT	13
ANNEXI	E C	134
DISDOS	ITIONS SUD L'INTÉGRITÉ	1.4

N° de la modif - Amd. No.

HAL-5-75275

File No. - N° du dossier

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP–OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2015-07-03) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

 N° de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL503 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I: Soumission technique -1 copie papier

Section II : Soumission financière -1 copie papier

Section III: Attestations -1 copie papier

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement <u>Politique d'achats écologiques</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-

ld de l'acheteur - Buyer ID HAL503 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

3.1.2 Clauses du Guide des CCUA

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit satisfaire à la norme technique identifiée en vertu de l'Annexe A - Exigence.

4.1.2 Évaluation financière

Le total de la soumission sera déterminé par la somme des prix prolongée pour chaque article de l'Annexe B - Base de paiement.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit se conformer aux exigences de la demande de soumissions et de satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. En fonction de la soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, le soumissionnaire doit, selon le cas, présenter avec sa soumission le Formulaire de déclaration (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une soumission comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les soumissionnaires qui présentent une soumission à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-5-75275

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée »

(http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe <u>Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi</u> — <u>Attestation</u> remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi — Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

N° de la modif - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2015-09-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat commence à compter de la date d'adjudication du contrat pour une période de deux ans.

6.4.2 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 1 période(s) supplémentaire(s) de 2 année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 10 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Name: Lee Anne Forward

Title: Supply Specialist, Public Works and Government Services Canada

N° de l'invitation - Solicitation No. 5P122-150052

N° de réf. du client - Client Ref. No.

File No. - N° du dossier 5P122-15-0052 HAL-5-75275

Id de l'acheteur - Buyer ID HAL503

N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

1713 Bedford Row, Halifax, NS B3J 1T3 Address:

Telephone: (902)496-5070 Facsimile: (902)496-5016

E-mail address: leeanne.forward@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou

N° de la modif - Amd. No.

ecrites o	de toute personne autre que l'autorite contractante.
6.5.2	Chargé de projet
Le char	gé de projet pour le contrat est : (à être terminées au moment de l'attribution du contrat)
Titre : Organis	ation :
Télécop	one : ieur : :
du contra le contra peut pas	gé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en verturat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans at. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne sautoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.
6.5.3	Représentant de l'entrepreneur (à remplir par le soumissionnaire)
Nom :	
Titre :	
Organis	ation:
Adresse) :
Télépho	one:
Télécop	ieur :
Courriel	:
6.6.	Paiement

Base de paiement 6.6.1

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe B, selon un montant total de ______ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

 $\ensuremath{\text{N}}^\circ$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2013-04-25), Limite de prix

6.6.3 Paiements Multiples

H1001C Paiements multiples 2008-05-12

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

A9117C T1204 - demande directe du ministère client 2007-11-30

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

a. une copie des feuilles de temps pour corroborer le temps de travail réclamé;

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations

6.8.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur Nouvelle-Écosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

File No. - N° du dossier HAL-5-75275

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales Conditions générales biens (complexité moyenne) (2015-09-03) 2010A
- c) Annexe A, Besoin;
- d) Annexe B,base de paiment;
- e) Annexe C; dispositions sur l'intégrité
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (inscrire la date de la soumission)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

A2000C	Foreign Nationals (Canadian Contractor)	2006-06-16
A9068C	Government Site Regulations	2010-01-11
B7500C	Excess Goods	2006-06-16
G1005C	Insurance	2008-05-12

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier HAL-5-75275 Id de l'acheteur - Buyer ID
HAL503
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE A

BESOIN

Le parc national et lieu historique national Kejimkujik

Site

Tous les bois de chauffage doit être livré à l'enceinte du terrain de camping de la baie Jeremy Woodhouse ou Woodhouse, parc national et lieu historique national Kejimkujik, Maitland Bridge (Nouvelle-Écosse).

Description

Le travail consiste à fournir à tous les travailleurs, l'équipement, les transports et la supervision de l'offre de bonne qualité du bois de chauffage pour le parc national et lieu historique. Le bois de chauffage doivent être récoltés dans la zone d'inclusion seulement, traitées hors site et livré à la respectifs Woodhouse comme par la Direction de l'agent actif ou son représentant.

Bois seront mesurés dans le traité sur le camion de livraison ou la remorque et les reçus fournis par l'entrepreneur pour chaque chargement doit être signée par l'agent des biens ou son représentant au moment de la livraison. Le bois n'a pas besoin d'être en liasses et il n'y a aucun allumage requis.

Acceptation du bois de chauffage sera laissé à la discrétion de l'agent des biens ou son représentant selon l'emplacement de la récolte ainsi que la qualité et la quantité du produit. Les livraisons seulement pendant les heures de bureau, du lundi au vendredi de 800 – 1600hrs.

Définitions

Inclusion : Voir la zone de couleur pâle sur la carte de la zone de l'inclusion en annexe Kejimkujik du bois de chauffage.

Cordon : 128 pieds cubes de bois mesurées dans un format précis qui est coupé 15 pouces de longueur et Split.

Mesure : Bois sera réduit dans le traité sur le camion de livraison pour définir l'échelle donné par chargement.

La qualité du bois de feuillus : Tous de bonne qualité; lutte libre, de feuillus, non seulement de la pourriture du bois de peuplier, ne seront pas acceptées. Non moulu de bois seront acceptées.

Nota : tous les bois doivent être coupées à partir de l'intérieur de la zone d'inclusion tel que défini par le parc national Kejimkujik envahissantes afin de prévenir l'introduction de lutte contre les ravageurs forestiers.

Traitement: Tous les bois à être traitées hors site plus longue jusqu'à un maximum de 6 pouces sur 15 pouces de long et de telle manière qu'aucun des saletés ou roches sont mélangés dans les bois. L'entrepreneur est responsable de la bonne déchargement au parc d'entreposage du bois. À chaque

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-5-75275

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

livraison, un représentant désigné parc va assurer le contrôle de la qualité du bois de chauffage, ainsi que d'une vérification.

Dates

Contrat initial doit être de 2 ans, 60 cordes de bois de chauffage doivent être livrés au plus tard le 28 juin de chaque année.

Dans la période d'option, 3e et 4e années, 60 cordes de bois de chauffage doivent être livrés au plus tard le 28 juin de chaque année.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-5-75275

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Article Non	L'emplacement	Quantité		Prolongée des prix (Qté x prix unitaire)
1	Le parc national Kejimkujik du bois de chauffage (Yr.1+2)	120 cordes (60 cordons chaque année)	\$/corde	\$
2	Le parc national Kejimkujik du bois de chauffage (Yr.3+4)	120 cordes (60 cordons chaque année)	\$/corde	\$
	Prix total de la soumission		Article 1 + Article 2	\$

Prestation de services et de déchargement sont inclus, taxes applicables en sus.

N° de la modif - Amd. No. File No. - N° du dossier

HAL-5-75275

ld de l'acheteur - Buyer ID $HAL503 \\ \text{N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS}$

ANNEXE C

DISPOSITIONS SUR L'INTÉGRITÉ

Veuillez remplir le tableau suivant dans son intégralité.

LIST OF DIRECTORS

Les soumissionnaires, qui sont incorporées, y compris ceux qui soumissionnent comme une coentreprise, doit fournir une liste complète des noms de toutes les personnes qui sont actuellement les administrateurs du soumissionnaire. Les soumissionnaires soumissionnent comme entreprise individuelle, y compris ceux qui soumissionnent comme une coentreprise, doit fournir le nom du propriétaire. Les soumissionnaires soumissionnent comme sociétés, entreprises ou sociétés de personnes n'ont pas besoin de fournir des listes de noms.

Dénomination sociale de l'entreprise :	
Adresse de l'entreprise :	
Numéro d'entreprise - approvisionnement :	
ADMINISTRATION - NOMS	ADMINISTRATION - TITRES

ANNEXE D

INCLUSION ZONE

Nota : tous les bois doivent être coupées à partir de l'intérieur de la zone d'inclusion tel que défini par le parc national Kejimkujik envahissantes afin de prévenir l'introduction de lutte contre les ravageurs forestiers.

